



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Autorisation d'occuper le domaine public pour travaux dans un commerce.

Magasin Carrefour, 109 route de Notre dame de la Gorge

ARD2023-120

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par le magasin d'alimentation « **Carrefour Montagne** » **en date du 30/10/2023** pour effectuer des travaux et la rénovation du magasin, au 109 route de Notre dame de la Gorge.

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation sur cette route,

ARRETE

Article 1er : Les ouvriers sont autorisés à déposer du matériel sur le passage servant de trottoir devant le magasin « Carrefour Montagne » **et de prendre emprise sur le domaine public, jusqu'au vendredi 10 novembre inclus.**

Article 2 : La circulation sera normale sur la route départementale.

Article 3 : le responsable du chantier prendra toutes dispositions pour assurer la **signalisation permanente de l'occupation du domaine public.**

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Gardien de Police municipale,
- le gérant du magasin Carrefour Montagne

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE
Le 30 octobre 2023**

**Mr le Maire
François Barbier**

